

Directions de l'Aménagement Urbain et
de la Transition Ecologique
Direction de l'Espace Public
Service Parc Automobile
JPB/FDV/FB/SR

N°339/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société Diac Location d'un contrat de location de batteries pour un véhicule électrique, immatriculé EG-393-HF.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant l'acquisition en 2016 par la commune de Gonesse d'un véhicule électrique de marque Renault ZOE immatriculé EG-393-HF et le besoin de renouveler le contrat de location des batteries pour une période de 60 mois,

Considérant l'offre de la société Diac Location proposant une location mensuelle des blocs batteries du véhicule pour un montant de 79 € TTC pour un kilométrage annuel de 10 000Kms, et 5 € par 100Kms supplémentaires.

DECIDE

- **De Signer** avec la société Diac Location, sise 14 avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand, le contrat de location joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 79 € TTC mensuelle pour une période de 60 mois,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 5 octobre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **11 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **13 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature avec la société Diac Location d'un contrat de location de batteries pour un véhicule électrique, immatriculé EG-393-HF.

Date de décision: 05/10/2022

Date de réception de l'accusé 11/10/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 2022DECISION339

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221005-2022DECISION339-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision 339.pdf (99_AI-095-219502770-20221005-2022DECISION339-AI-1-1_1.pdf)